

of - mairie
Copie - Urba

Paris, le 25 juin 2025

04/07/2025

[TEXTE1]



0000066975



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr

Monsieur Eric CHOMAUDON
EN MAIRIE
1 bis rue des Ecoles
77310 PRINGY

**Objet : Modification n°1 – 2^{ème} notification - du PLU de PRINGY
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

N/ Réf. : 2025_ST_155_ES_LB

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, la 2^{ème} notification du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Le dossier nous est parvenu par courriel le 3 juin dernier.

Afin de suivre l'avis des services de l'Etat stipulant que les modifications du STECAL Nt engendreront de la consommation non prévue par les documents supra-communaux, ce point a été retiré de la procédure.

Les autres objectifs restent inchangés à savoir :

- Procéder à la rectification de quelques erreurs matérielles ;
- Eclaircir et préciser certaines règles au sein des zones U ;
- Modifier des dispositions règlementaires des OAP en matière de logements sociaux ;
- Apporter des compléments aux protections végétales au bénéfice de la qualité paysagère et environnementale du territoire ;
- Apporter des compléments aux annexes ;
- Autoriser le changement de destination d'un bâtiment au sein du STECAL Ae vers de l'hébergement touristique afin de permettre la diversification de l'activité du centre équestre existant.

Notre Compagnie n'émet pas de remarque particulière concernant les points évoqués ci-dessus.

Vous remerciant de nous avoir consultés, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Damien GREFFIN

✓ Certified by yosign

